



AMAP DU LOIR

*Siège de l'Association : 2 Rue de la
Mairie – 49140 Marcé*

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
Livraisons **le mardi soir de 18h30 à 19h30**
Salle Atout (local situé sous la bibliothèque)
parking de l'école de la Colline, Marcé

**Pour + d'infos, n'hésitez pas à contacter un des membres
du bureau de l'association :**

Mathieu Dauphin – 06 65 74 31 86

André Gerland – 06 40 83 19 93

Bertrand Godebout – 06 67 23 61 20

ou par mail à amapduloir@gmail.com

<http://amapduloir.blogspot.com>

AMAPJ : mon AMAP en ligne

Depuis 2019, l'AMAP du Loir a choisi de « dématérialiser » les contrats entre producteurs et consommateurs.

Pour choisir vos contrats, vous allez recevoir un mail à l'adresse que vous inscrivez ci-dessous. Vous pourrez vous connecter à <https://s6.amapi.fr/p/marce> et vous retrouverez les contrats sur lesquels vous pouvez encore vous inscrire.

Si un contrat vous intéresse mais n'est plus disponible, vous pouvez sûrement encore le signer en contactant directement les tuteurs. Vous trouverez leurs contacts sur le blog <http://amapduloir.blogspot.com> ou par l'intermédiaire des membres du bureau (voir ci-dessus). Les règlements se font toujours par chèques, auprès des tuteurs.

Qu'est-ce que la livraison ?

Un moment convivial d'abord où petits et grands se retrouvent, font leurs « emplettes », échangent recettes, suggestions... On vient donc tout simplement avec son panier, sa boîte à œufs... on y retrouve l'esprit du commerce de village, mais **sans échange d'argent sur place**, puisque tout a été géré lors de la signature du contrat...

Quelles sont les obligations de la famille adhérente ?

L'adhérent doit tout simplement s'acquitter d'une cotisation annuelle de 10€ pour l'association, et ensuite il décide des contrats* auxquels il souhaite souscrire : un, plusieurs, tous... aucune obligation en la matière !

Il doit aussi tenir une permanence une à deux fois par an lors d'une livraison.

Bulletin d'adhésion 2025-2026

Je soussigné(e) Téléphone fixeportable

Adresse.....

Mail.....

Demande à adhérer à l'AMAP du Loir.

- ◆ Je m'engage à participer au bon fonctionnement de l'AMAP en acceptant le principe du partage et du bénévolat (permanences).
- ◆ Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les statuts de l'association et le règlement intérieur ainsi qu'à m'acquitter de la cotisation annuelle de 10 €. Chèque à établir à l'ordre de l'AMAP du Loir.

Accepte que mes coordonnées soient diffusées aux membres de l'association pour organiser notamment les permanences de distribution Oui / Non

Fait à Marcé, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Les contrats suivants sont proposés :

- **Les légumes** du Jardin des Fontenelles, Samuel Gohier maraîcher à Étriché ;
- **Le pain, la farine**, Pierre Raphaël paysan-boulangier à Cheviré-le-Rouge ;
- **Les œufs**, EARL Durand à Cheviré Le Rouge ;
- **Les pâtes**, ferme du Point du Jour à Jarzé ;
- **Les produits laitiers de brebis**, Bergerie-Fromagerie « Les deux Eves », Savigné-sous-le-Lude ;
- **Les viandes : de bœuf**, Arthus and Co à Marcé ; **de porc**, Marc Soreau à Marcé ;
d'agneau, Erwan Guillou à Saint-Rémy-La-Varenne ; **de volailles**, La ferme de Virginie Drapeau à Jarzé ;
- **Le poisson de pleine mer**, GIE Les Pêcheurs de l'Ile-d'Yeu ;
- **Les pommes et l'huile**, Bertrand Godebout à Jarzé ;
- **Les agrumes corses**, coopérative Aliméria ;
- **La bière**, Brasserie Belle de Maine, Jean-Baptiste Leclercq à Bouchemaine ;
- **Le miel**, Gaëlle Brossier et Erwann Cesbron à Montigné-les-Rairies ;
- **Les confitures et sirops**, « Cueillette et Popote » Élodie Boutin à Saint-Rémy-La-Varenne ;
- **Les cornichons et sauces**, « La French Cornichon » Simon Bodin à Cheviré-Le-Rouge ;
- **Les lentilles et les huiles**, Thomas Lecomte à Cornillé-les-Caves ;
- **Les fromages de chèvre**, La ferme des Ardoisières, Matthieu Delafosse à Saint-Barthélémy-d'Anjou ;
- **Les galettes et crêpes**, « ça tourne pas rond » Marie-Lucie Eneau à Baugé-en-Anjou ;
- **Le vin nature**, Adèle Coguin à Mozé-sur-Louet.

Si vous avez envie de nouveaux producteurs, n'hésitez pas à nous le faire savoir lors de la livraison hebdomadaire ou par mail.

Reçu de cotisation :

Je soussigné(e) membre du CA de l'Association
pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne du Loir déclare avoir reçu de
M la somme de 10 € en règlement de la
cotisation annuelle allant jusqu'au 31 décembre 2026.

payé par: chèque – espèces (rayer la mention inutile)

Fait à Marcé, le Signature